

## CALENDRIER 2023

Les dates indiquées prennent en compte  
le délai légal de 15 jours de réflexion par les familles ainsi que le délai de recours

Notification des propositions du conseil des maîtres	<b>au plus tard le 7 avril 2023</b>
Remise des réponses des familles à l'école (15 jours)	<b>jusqu'au 21 avril 2023</b>
Notification aux familles de la <u>décision</u> du conseil des maîtres	<b>au plus tard le 10 mai 2023</b>
En cas de contestation de la décision, les parents peuvent formuler un recours motivé (15 jours)	<b>jusqu'au 24 mai 2023</b>
Dépôt des dossiers de recours à la circonscription	<b>au plus tard le 2 juin 2023</b>
Transmission des dossiers de recours à la DSDEN (bureau DAEPS1) par les IEN	<b>au plus tard le 8 juin 2023</b>
Communication des dates de passage par la DAEPS1 auprès des directeurs d'école chargés de transmettre l'information auprès familles	<b>le 15 juin 2023</b>
Commissions d'appel	<b>les 23, 26 et 27 juin 2023</b>
Notification aux familles et aux écoles de la décision du président de la commission d'appel	<b>le 3 juillet 2023</b>